



Questions bailleur et locataire EDL et DPE

Par **marilyne**, le **06/10/2013** à **22:54**

Bonjour,

Voilà j'ai loué un appartement à Boulogne-Billancourt (92), ou j'avais fait mon état des lieux entrant ainsi mon Diagnostic de Performance Énergétique ainsi que toutes mes quittances de loyers.

Ayant déménagé en cours de cette année j'ai retrouvé un appartement à Arcueil (94) mais là je me retrouve face à beaucoup de litiges pour commencer je suis passé par une agence immobilière qui ne se trouve pas sur mon Bail, quand j'ai eu ma remise de clés j'ai établi un état des lieux avec l'agence sur laquelle j'ai bien signé mais je n'ai aucun retour depuis maintenant 6 mois, suite à ça je n'ai eu aucune entreprise qui doit me faire mon diagnostic de performance énergétique.

Pour finir je ne reçois aucune quittances de loyers depuis mon emménagement et que je paye mensuellement j'ai beau appelé l'agence on me dit oui on vous les envoient et au final je n'ai toujours rien je leur ai faxé une lettre leur demandant de me les envoyer pas de réponse de leurs parts donc je me tourne vers mon propriétaire.

QUE FAIRE JE SUIS COMPLÈTEMENT PERDUES?

Par **loe**, le **10/10/2013** à **11:34**

Bonjour,

C'est le propriétaire qui doit vous fournir le bilan énergétique. Il est valable plusieurs années.

Vous écrivez que l'agence n'apparaît pas sur le bail .
Qui encaisse les loyers ? L'agence ou le propriétaire ?

La remise d'une quittance mensuelle n'est pas obligatoire, sauf à la demander expressément.

Encore faudrait-il savoir qui gère réellement ce bien : une agence ou un propriétaire particulier ?

Par **marilyne**, le **12/10/2013** à **17:52**

Et bien tous les mois mon propriétaire perçois mon loyer par virement automatique.
Après je sais que c'est un bon ami au directeur de l'agence immobilière alors après je c'est plus qui fais quoi.
c'est pareil j'ai un soucis étanchéité lorsqu'il pleut bah il pleut autant dehors dedans j'ai un soucis avec ma fenêtre donc j'ai contacté l'agence on m'a dis clairement que c'est à mes frais alors je venais à peine d'emménager je me suis renseigné et faut que je change carrément mes fenêtre et j'en ai pour minimum de 300€ donc moi je mets pas se genre de frais alors que se n'ai pas à moi de faire les réparations dans mon studio g des fuites au niveau du ballon d'eau chaude c'est pour ma pomme donc je sais pas trop quoi faire

Par **loe**, le **12/10/2013** à **18:34**

Bonjour,
Il existe une liste concernant l'entretien courant. Il faut vous y référer et exiger du propriétaire qu'il engage les travaux de sa responsabilité.
Vous ne donnez pas la date d'emménagement. Si c'est dans les deux mois après la date d'état des lieux, je vous conseille de demander la réparation du ballon d'eau et la réparation (voire le changement si ce n'est pas possible autrement) de la fenêtre.
Adressez les réclamations par lettre avec avis de réception au propriétaire. C'est lui votre interlocuteur.

Par **marilyne**, le **17/10/2013** à **13:20**

j'ai emménagé le 1er avril 2013